

CSE Malakoff du 18 juin 2020

***Etaient présents côté direction :** F. Ayangma, C. Sailles, M. Blanchard, D. Pantostier,
Elu-e-s CGT : Emile Monduc, Olga Ablavi Amouzou, Sébastien Patient, Georges Badia, Alain Rosalie
Représentante syndicale : Ghislaine Vingot
Expertise SSCT : Diane Koné*

1• Situation de l'établissement FTV Malakoff / Covid-19

a-Situation générale

La situation au sein de FTV reste bonne.

Les points de vigilance au niveau du pôle restent les situations de Mayotte et la Guyane cette dernière venant de passer au stade 3. Quant à Malakoff, on ne recense plus aucun cas depuis plusieurs semaines.

L'Île-de-France rentre dans une nouvelle étape du déconfinement : le passage en zone verte. Pour autant, la direction continuera à limiter l'accès au site. Le retour s'y poursuivra de manière progressive.

Au 18 juin, à Malakoff, on dénombrait la présence de 54 personnes sur les 70 personnes autorisées sur le site. La règle qui fixe un quota de 20% d'un service en présentiel est donc respectée. A noter que les services de la rédaction et de la technique ne sont pas concernés par cette restriction.

Le retour sur Malakoff concerne très peu de salariés. Par ailleurs, il y a très peu de retour intempestif à gérer, c'est-à-dire des salariés dont le chef de service n'aurait pas informé de leur venue sur site. Ils ont été accueillis et dotés de masques.

Situation et décompte des salariés de Malakoff, au lundi 15 juin :

- en maladie : 3,8%
- maladie covid-19 : 0%
- absence pour ALD, congés maternité : 1,1%
- quatorzaine sans télétravail : 0%
- quatorzaine avec télétravail : 0%
- présents physiquement : 18%
- personnels disponibles : 0,4%
- en télétravail : 44%
- en garde d'enfant : 0%
- en absence autorisée : 4,1%
- RH, RTT : 28,6%

Nota bene : Les salariés vivants avec des personnes à risques et les salariés en état de vulnérabilité ont aujourd'hui soit déposé un arrêt maladie soit posé des congés. Les médecins du travail ont accompagné ces salariés durant la période de covid-19. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

b- Point sur les mesures prises et la reprise progressive de l'activité :

- Des cloisons de protection ont été posées dans l'espace web de la rédaction ;
- Les distributeurs de gel ont été augmentés ;
- Le restaurant d'entreprise a été fortement aménagé : Protection des plats chauds, des personnes à la caisse, limitation du nombre de personnes, mise à disposition de produits de désinfection ;
- Nettoyage et désinfection des voitures de reportage après chaque sortie ;
- Nettoyage et désinfection des bureaux. Des étiquettes sont apposées sur les bureaux indiquant que la désinfection a été réalisée ;
- Affichages informatifs multiples ;
- Distribution de kit de 6 masques en tissu de catégorie 1; la durée d'usage est de 3 mois. Le réapprovisionnement est anticipé. Les personnels de régies et des reportages sont en plus dotés de masques chirurgicaux. Est en cours de réflexion pour ces personnels l'usage du seul port du masque en tissu. Si cette option était retenue, il faudrait trouver une solution pour les salariés de la diffusion; leur vacation de 12h en effet les contraindrait à laver leurs masques tous jours ou tous les 2 jours. ;
- La présence de la médecine du travail a été augmentée, en demi-journée, les mardis mercredis et jeudis. Une communication pour informer les salariés est prévue ;
- Un livret de retour sur le site à Malakoff a été publié. Il reprend l'architecture de celui communiqué à l'ensemble de l'entreprise avec une adaptation à notre établissement ;
- L'attestation pour se rendre sur son lieu de travail en transports en commun aux heures de pointe n'est plus nécessaire depuis le 15 juin, même chose pour les

besoins de déplacement professionnel (à la demande du secrétariat aux transports), mais si besoin M. Ayangma est prêt à en émettre.

c- Compte-rendu de la CSSCT du 02/06/20

Le compte-rendu est [à lire ici](#)

Dans la continuité du compte-rendu de la CSSCT :

La principale préoccupation pour le site de Malakoff est l'éventuelle 2ème vague (en automne) annoncée de la crise sanitaire à gérer.

- D'ores et déjà, des stocks de masques, gels etc. sont disponibles et le plan de continuité des activités se prolonge jusqu'en septembre, date à laquelle toutes les équipes devraient être à poste.
- Si à nouveau le site devait alléger ses activités du fait d'un rebond de l'épidémie : La solution de diffusion des 1ère par bassins est toujours en chantier. Un travail d'analyse des potentiels de chaque site est terminé, en terme de stockage entre autres mais en octobre, rien ne pourra être mis en œuvre.
- Côté Radio. Le recensement des équipements pour assurer une diffusion en mode dégradé est toujours en cours, de même pour « le partage des connaissances » entre les différents sites et bonnes pratiques d'exploitation en temps de crise.
- S'agissant du matériel informatique. L'expérience de la crise a révélé que le nombre de PC portables est insuffisant. Une livraison aura lieu dans quelques jours, une autre est programmée fin juillet début août, et enfin une dernière livraison devrait intervenir sine die.

2• Situation des personnels de FÔ

A ce jour la direction confirme que le ministère de tutelle n'a pas encore tranché sur le dossier France Ô. Cette incertitude rend difficile la gestion de ce dossier.

La directrice du pôle Outre-mer compte recevoir en rendez-vous individuel, chacun des salariés de la programmation FÔ, pour étudier des pistes d'affectation que la chaîne FÔ soit maintenue ou pas. La RH indique qu'elle a déjà de son côté fait un point avec les salariés pour connaître leurs souhaits.

L'identification des personnes impactées par l'arrêt de la chaîne n'a jamais été faite. Plus grave, l'équipe travaillant pour l'habillage et l'autopromotion de FÔ a été oubliée des tableaux de bord. Quelles sont leurs perspectives en cas d'arrêt de la chaîne ? Personne n'est en mesure de répondre précisément.

Le CSE ne comprend pas pourquoi depuis l'annonce de la fermeture de FÔ, il y a maintenant un an, rien n'a avancé. Tout est flou et aucune piste réelle n'est proposée pour le reclassement de tous les salariés travaillant pour FÔ, si la chaîne devait être arrêtée.

La direction, avant mars, travaillait sur la mise en place de productions régulières à destination du réseau et le basculement de la production sur le portail Outre-mer la 1ère. Toutes ces hypothèses pour préparer l'avenir ont dues être mises entre parenthèse avec l'arrivée de la COVID-19.

Consultation du CSE sur le process d'aide Responsage

Procédure

Le secrétaire rappelle que les CSE sont libres de choisir les modalités relatives aux prêts sociaux. Pour Malakoff, elles sont inscrites dans le règlement intérieur qui dit dans le paragraphe « **1.3.3.4 Commission des Activités Sociales et Culturelles (ASC)** :

S'agissant des secours et dettes

Concernant les secours, le bureau, sur la base de l'analyse de l'assistante sociale est en charge d'évaluer si la situation exposée correspond bien à une situation sociale particulièrement digne d'intérêt, liée à une situation de gêne personnelle, par suite de circonstances dont le bénéficiaire n'est pas maître.

L'aide accordée sera indépendante du statut du bénéficiaire (ancienneté, assiduité ou position hiérarchique) et d'un montant individualisé et inférieur à 2.000€. Pourront être envisagés par le bureau des dons pécuniaires, dons en nature et des paiements de substitution.

S'agissant des prêts :

L'analyse des demandes anonymes d'entraide est effectuée par la(es) assistante(s) sociale(s).

Concernant les prêts avec reconnaissance de dettes, les crédits sont octroyés sur la base de conditions de ressources, de justificatifs et dans des cas qui doivent rester exceptionnels. Le montant des emprunts contractés par un salarié dépendra de sa situation personnelle et modeste. Les conditions d'octroi et de remboursement du prêt, en particulier l'échéancier, sont préparées par l'assistant(e) social(e) et formalisées dans un contrat ou une convention conclus entre le CSE et le salarié.

Le (la) secrétaire ou le (la) trésorier(e) matérialise sur le courrier de prêt de l'assistante sociale son Bon pour Accord. »

Caractéristiques des prêts sociaux

Selon l'URSSAF, les prêts consentis sans intérêt ou à taux réduits par le CSE aux salariés pour être exclus des cotisations sociales, doivent répondre aux critères des activités sociales et culturelles et présenter un caractère social.

Pour être qualifié comme tel, le prêt doit cumulativement :

- être mis en place principalement au bénéfice du personnel de l'entreprise ;
- être proposé à l'ensemble des salariés sans discrimination : les situations identiques doivent être traitées de manière semblable, sans conduire à une

attribution systématique des prêts en fonction de critères objectifs et selon des normes préétablies ;

- ne pas être obligatoire pour l'employeur au titre d'une disposition légale ou conventionnelle ;
- avoir pour finalité les conditions de vie ou de travail : la demande de prêt doit donc être circonstanciée.

Marie-Suzel Inzé, directrice associée de Responsage a proposé de s'appuyer sur le process mis en place.

Un point relatif au délai d'attribution sous 15 jours a été modifié car n'est plus conditionné à la présence ou non du comptable, d'autant que le CSE Malakoff fonctionne sans, les signataires étant les trésorier, secrétaire et secrétaire/trésorier adjoint.

Le process d'aide Responsage est voté à l'unanimité.

Les organisations syndicales (CGT, FO, CFDT, SNJ et CGC) s'associent.

Consultation du CSE sur le process de pré-acheminement CIORTF

Le secrétaire du CSE informe qu'il a assisté en visio-conférence, fin mai, avec tous les secrétaires des CSE de l'audiovisuel public et le bureau du CI ORTF à une réunion sur le pré-acheminement des enfants vers les séjours vacances.

Le débat portait sur la gestion des pré-acheminements par le CI ORTF des enfants vers les séjours de cet été et de l'automne. Tous les secrétaires des CSE ont adopté le nouveau process de pré-acheminement, à l'exception du CSE de Corse qui lui a la possibilité d'acheter des billets d'avion moins chers partant de Corse.

Parallèlement, le CIORTF souhaiterait rendre pérenne cette gestion de pré-acheminement et que les inscriptions pour les séjours Enfants du CI ORTF ne passent plus par le CSE Malakoff mais se fassent en ligne.

Adoption à la majorité pour ce nouveau process de pré-acheminement.

Les organisations syndicales CGT FO CFDT SNJ CGC s'associent.

Réclamations individuelles et collectives

Les éléments de réponse sont écrits en [bleu](#)

1. Le service qui s'occupe du triennal peut-il réserver les billets d'avion afin que les collaborateurs qui souhaitent toujours partir en vacances en outre-mer au mois de juillet et août puissent s'organiser ? »

Après une période durant laquelle il n'a pas été possible de mettre en place les voyages triennaux du fait de la pandémie, nous vous confirmons qu'en lien avec Carlson nous avons repris la réservation des billets d'avion.

Pour les collaborateurs n'ayant pas pu partir et qui nous ont informés de leurs nouvelles dates de voyage, des réservations ont été effectuées.

D'autres collaborateurs ont préféré repousser leur voyage à l'année prochaine et les demandes ont bien été prises en compte.

Il n'y a, à ce jour, aucun refus de notre part pour réserver les billets si le dossier est complet et les congés validés par le manager.

Sauf erreur de notre part, toutes les demandes faites par mail par les collaborateurs ont été traitées et des réponses ont été apportées.

Si des collaborateurs rencontrent des difficultés, merci de leur demander de bien vouloir se rapprocher du service RH.

2. À partir du mois de mai 2020, l'abonnement mensuel ou hebdomadaire des moyens de transport public est remboursé en fin de mois avec votre salaire, **uniquement sur production au début du mois du justificatif**, auprès de votre interlocuteur administratif habituel (source : 06/05/2020 - Métro, boulot... et justificatif ! – Note sur Monespace).

Quelles sont les modalités à suivre pour l'indemnité de transport supprimée du bulletin de paie de mai (mensuel et annuel), pouvez-vous informer tous les collaborateurs de la méthode ? »

Les collaborateurs sont invités à nous fournir les justificatifs pour qu'un rappel soit fait.

3. Quelle est la raison du non-paiement des astreintes téléphoniques week-ends des collaborateurs du service de la programmation de France Ô, alors que les collaborateurs des autres antennes reçoivent leur rémunération, celle-ci étant bien prévue dans l'accord collectif ? »

La dernière demande de paiement d'astreinte date du 7 octobre. Une nouvelle demande en date du 28 mai nous est parvenue et la mise en paiement est en cours. Si nous n'avons pas de demande, nous ne mettons rien au paiement.

4. Avec la fermeture de France Ô, les vacances qui consistent à habiller les bandes-annonces de France Ô seront supprimées.

Pour maintenir ces vacances, serait-il possible de rapatrier l'habillage des bandes-annonces des 1ère ? Pour rappel, l'habillage des 1ère est réalisé par une société extérieure.

La question se pose aussi s'il n'y a pas de fermeture de France Ô. »

La direction n'a pas de réponse.

5. Avec le lancement du portail, nous avons l'impression qu'il existe une direction bicéphale. Cela manque de clarté et de précisions.

Qui gère l'éditorial de la plateforme et qui est responsable des articles visibles sur la plateforme ? À qui doit-on s'adresser pour un Facebook live ? À qui doit-on s'adresser pour un projet pour la plateforme ? Et enfin, qui décide et qui valide l'information publiée sur le portail ? »

Olivier Murat a défini et gère l'éditorial général du portail, notamment la MEA (mise en avant sur le site) et le live Les Outre-mer en continu avec les journalistes des 10 établissements. Il gère, au-delà de l'info, toutes les productions fabriquées pour la plateforme.

David Ponchelet, rédacteur en chef à la rédaction en charge du web, gère le fil d'actualité (redirections, dépêches et productions propres de Malakoff).

Les deux se coordonnent pour la mise en avant sur le site quand un fait d'actualité ou un article spécifique mérite une promotion particulière en une du site.

6. Certains techniciens ont signalé, parfois avec insistance, qu'ils ne comprenaient pas pourquoi on mettait en podcast le JP Martinique 7 h (choix de la station) et que l'on diffusait le 6 h sur la webradio. Il y a 3 autres cas similaires ; Guyane, Mayotte et Polynésie, sur 27 journaux podcastés chaque jour par Malakoff.

Ne pouvez-vous pas simplifier le travail des techniciens en "podcastant" le journal diffusé ? »

Le JT de 7 h de la Martinique est diffusé à 13 h en heure d'été à Paris, 12 h en heure d'hiver.

Pour donner une certaine cohérence éditoriale à la grille, nous avons regroupé les éditions de la Caraïbe/Guyane en début d'après-midi. Nous avons essayé de choisir les éditions également pour ne pas avoir à changer toute la grille à chaque passage hiver/été.

Sauf à prendre la décision de diffuser le journal de 7 h de Martinique en direct, ce qui semblait actuellement compliqué avec la pause déjeuner, si nous souhaitions utiliser précisément cette édition, nous aurions dû décaler toute la programmation ou bien intervertir avec le journal de Guadeloupe qui ne serait alors plus l'édition de 7 h (la même que le podcast...). Nous avons arbitré et choisi le 6 h, en lien avec la direction technique de la radio.

Les autres cas mentionnés dans la question procèdent de la même logique de décision : une cohérence éditoriale de bassin et une stabilité dans le temps des horaires de diffusion, sans impact du passage à l'heure d'hiver.

Par ailleurs, le choix des journaux radio découpés par le service technique de Malakoff pour être mis à disposition en podcast sur les pages des stations relève d'un choix autonome de chaque station. Nous leur proposerons d'inverser, mais la décision leur appartient.

7. Pouvez-vous remettre à jour les plannings de fabrication de Malakoff et les tableaux de service radio dans les dossiers publics ?

Il s'agit d'un oubli, les plannings sont de nouveau dans les dossiers publics.

8. Comment se fait-il que les fontaines à eau ne fonctionnent plus, au 1er étage par exemple ?

Pas de réponse de la part des Services généraux. Il y aura plus tard une remise en route.

Le 29 juin 2020

Compte-rendu de la CSSCT de FTV Malakoff du 2 juin 2020

Point 1 : « Epidémie Covid 19, point sur les mesures sanitaires et la prévention des risques

Situation générale à Malakoff:

A l'heure où l'île de France est passée en Zone Covid Orange, la direction annonce que l'on est passé dans une phase de dé-confinement plus importante.

Il n'y a pas eu de nouveau cas de Covid19 à Malakoff.

Au moins jusqu'au 15 juin, la règle dans l'entreprise reste le maintien du télétravail. La reprise se fera partiellement en fonction des priorités éditoriales et des services aux stations.

Le restaurant d'entreprise rouvre ce jour, 2 juin, en mode dégradé. Nathalie de Belleville vérifie les installations de protection sanitaire des usagers préalablement à cette réouverture.

Mesures sanitaires et prévention des risques:

Frédéric Ayangma rappelle que le port du masque est obligatoire et essentiel d'autant que la fréquentation augmente. Le Dr Mageau précise qu'un collaborateur qui ne porte pas de masque est susceptible de contaminer tout le monde.

Avant le retour partiel de collaborateurs : désinfection des espaces ouverts, vérification des climatisations (à brassage d'air dans les bureaux), pose de distributeurs de gel aux points stratégiques (photocopieuses, ascenseurs).

Prochainement, un jeu de 6 masques en tissu lavables (100 jours d'utilisation) sera distribué à chaque collaborateur, permanent ou non. Il est prévu de renouveler la distribution tous les 3 mois (la date de remise en main du kit par le collaborateur ainsi que son nom sont notés). Ce sont des masques de type 1 offrant la protection maximale disponible sur le marché précise le Dr Mageau (pouvoir filtrant de l'ordre de 90%). En plus de ces masques en tissus, les personnels des régies, des salles de montage et de reportage continueront à être équipés de masques chirurgicaux.

Le nombre de personnes est limité à 2 par ascenseur.

L'établissement d'un sens de circulation dans l'entreprise est impossible à réaliser. Cependant, secteur par secteur, il est bienvenu d'établir des règles de circulation à condition qu'elles n'entrent pas en conflit avec les règles de sécurité générale.

L'entreprise va adresser personnellement à chaque collaborateur un message générique d'information préalablement à son retour.

Médecine du travail Le Docteur Mageau et Nathalie de Belleville seront à nouveau présents sur le site tous les mardis, et en particulier pour les visites de reprise. A ce

sujet, le Docteur Mageau indique que pour l'instant, aucun salarié en souffrance psychologique suite à la reprise de travail ne l'a consulté.

Point RH Les dispositifs mis en place à France TV en matière d'absence s'adaptent en fonction des directives gouvernementales.

Muriel Blanchard rappelle les règles en vigueur pour les différents motifs d'absences et que le télétravail quand il est possible reste la norme ; ce qui représente la majorité des cas. Les personnes à risque ne reviendront pas sur site le 15 juin :

- Gardes d'enfants : jusqu'à présent aucun justificatif des établissements scolaires n'a été demandé, cela changera.
- Les personnes directement ou indirectement fragiles (les personnes en ALD, par exemple) ont pu fournir des justificatifs, d'autres ont fourni des arrêts de travail.

Dans le cas de l'incompatibilité de la garde d'enfants avec le télétravail, Muriel Blanchard a indiqué que les collaborateurs peuvent poser des congés. C'est selon elle, ce que font nombre de salariés en télétravail. Frédéric Ayangma a de nouveau indiqué être attentif aux différences de situations et vouloir éviter d'opposer les salariés les uns aux autres.

Plan de reprise partielle de l'activité

Plus qu'un plan de reprise d'activité, le document fourni par la direction est un état des lieux de l'évolution de l'activité sur site du début du confinement à ce jour 2 juin 2020. Frédéric Ayangma explique qu'il y a encore trop d'incertitudes pour pouvoir établir un plan de reprise précis.

La grande rentrée aura lieu en janvier 2021. En septembre, il faudra gérer les événements reportés du fait de la crise Covid 19 (Roland Garros, Tour de France et autres).

Les priorités aujourd'hui sur la reprise d'activité sont : l'ouverture du nouveau portail Outre-mer la1ère, la reprise de la radio et de répondre aux besoins des stations ultramarines.

Retour sur site de collaborateurs

A la mi-juin, il n'y aura pas d'afflux massif. Des réflexions sont en cours pour les services RH, Communication, Finances, et étudier le maintien en télétravail, retours par roulements etc...

Une réunion avec les collaborateurs du service de la diffusion est prévue mercredi 3 juin. L'objectif est le retour à la normale. C'est le secteur le plus impacté par la reprise d'activité et en particulier par les nouvelles acquisitions liées au Portail Numérique, lancé ce jour.

Dominique Pantostier fait le point :

Retour à une diffusion normale : les Antilles ont repris leurs diffusions. Les 1^{ère} ont retrouvé leurs émissions, les reprises d'antennes se faisant par « auto-clock » ; malheureusement la reprise se fait en manuel pour La Réunion et surtout Mayotte qui est toujours en confinement. Les stations partagent un catalogue commun et les programmes courts (BA etc..) sont gérés en mode fichier pour limiter les acquisitions.

Certaines stations d'Outre-mer (la Polynésie) ont du mal à intégrer les contraintes qui leur sont imposées et la diffusion de Malakoff a dû reprendre la main alors que les effectifs sont toujours réduits. 2 techniciens assurent la surcharge de travail et se partagent les acquisitions, elles-mêmes gérées par les superviseurs.

La problématique est d'ajouter un technicien par jour sans surcharger les plannings des collaborateurs présents... Les acquisitions ainsi que les reprises manuelles d'antennes se font actuellement en Diff 2. En ajoutant un technicien on pourrait envisager de faire les acquisitions dans le studio de continuité, ce technicien additionnel assurerait les raccrochages en Diff 2. Cette réorganisation impliquerait d'avoir 2 personnes dans le même local de manière prolongée (alcôve et pupitre). Même s'il n'y a pas de partage de poste de travail, le Docteur Mageau recommande dans cette configuration la pose de cloisons et le port du masque.

Dominique Pantostier précise que la climatisation se fait par renouvellement d'air ce qui limite le risque éventuel de contamination aérienne.

Les chefs de chaînes pointent également les aléas des charges de travail, en particulier à la collaboration avec le service gestion des médias lui-même en télétravail (gestion différente du temps et de la charge de travail, mails à toute heure etc.) Il ressort qu'il est urgent de définir et harmoniser les workflows en particulier pour les échanges de fichiers avec les stations.

Ici encore les salariés subissent le vide managérial :

Le service Gestion des médias en télétravail tourne en effectif réduit par manque d'anticipation (ce point a déjà été évoqué lors d'une précédente CSSCT) au moment où il doit gérer une partie du travail de la Diffusion (en effectif réduit) et de l'organisation du travail de gestion de médias lié à l'arrivée du Portail.

Il est clair pour la CSSCT comme pour le docteur Mageau que le télétravail constitue un changement radical dans le travail. Il faut dès à présent agir pour que la gestion du travail des salariés en télétravail soit organisée et répartie raisonnablement

Radio : Reprise ce jour, 2 juin, des émissions « Matin 1ère » et « Plein Soleil » pour 1 mois avant la trêve estivale...

Préconisations de la CSSCT pour le Plan de Reprise d'Activité :

- Faire un **état des lieux secteur par secteur** des différents statuts des salariés : sur site, télétravail, ALD, gardes d'enfants...

- Faire un **état des lieux des personnes en télétravail** afin d'anticiper la poursuite totale ou partielle du télétravail pour certains salariés. Le télétravail va se développer, mais il ne doit pas se faire n'importe comment et sans contrôle. **Sur ce point, Frédéric Ayangma propose d'avoir un point récurrent en CSSCT et en CSE sur les enseignements sur les moyen et long termes.** Une « photographie » secteur par secteur est en cours.

La commission fait remarquer qu'une fois encore ses préconisations n'ont pas été suivies d'effets : Les managers n'ont pas régulièrement ou pas du tout pris contact avec les salariés pendant le confinement.

La direction le reconnaît et promet d'être plus réactive, attentive et plus directive auprès des managers.

Cas particuliers des salariés travaillant pour France Ô :

L'éventualité du maintien de la chaîne France Ô est toujours suspendue à une décision gouvernementale qui tarde à venir. Cette incertitude, au dire de la direction bloque toute prise de décisions sur la répartition des collaborateurs dans d'autres services. La commission rappelle à la direction que jusqu'à mars dernier la date d'arrêt de la chaîne était le 9 août prochain et alerte sur un **désastre social programmé** si tel était le cas.

Qu'en est-il du sort des salariés travaillant directement ou indirectement pour cette chaîne ? Quel suivi y a-t-il eu des salariés d'EOS ?

Salariés d'EOS/Programmation France Ô : Reclassement/Mobilité

L'arrêt ou non de la chaîne le 9 août place ces salariés dans une position particulièrement chaotique devant à la fois assurer leur travail pour la chaîne (en effectif réduit ou non) et se former sur une nouvelle activité.

Muriel Blanchard indique être en lien avec ces collaborateurs pour étudier leurs souhaits de mobilité. Elle ajoute avoir eu des entretiens avec 2 d'entre eux et devait ce 2 juin à 17h avoir un entretien avec un 3^{ème}. Certains de ces collaborateurs pourraient trouver leur salut en travaillant pour le portail numérique, d'autres ont des pistes dans d'autres secteurs de l'entreprise. Elle précise que « dans le cas d'une mobilité on ne bloque pas les collaborateurs », « si cela peut se faire, en cas de sous activité ou d'activité moindre, on peut gérer leur emploi du temps pour procéder à des détachements. »

La commission alerte la direction sur le fait qu'un nouveau statut est en passe d'être créé à Malakoff pour ces salariés qui, si FÔ est arrêtée, se retrouveraient dans une situation d'emploi intérimaire, « emploi gruyère » : bouche-trou dans différents services, détachés ponctuellement pour le portail etc.

BA France Ô et Fabrication :

En cas d'arrêt de FÔ, Muriel Blanchard indique qu'il n'est pas impossible de reporter les activités d'autopromotion sur les besoins des 1^{ère}. *La commission a souligné la*

nécessité absolue, dans ce cas précis, de ré-internaliser la fabrication des bandes-annonces des chaînes 1ère

Les activités d'habillage pourraient également être réalisées pour le portail.

Frédéric Ayangma propose d'inscrire un point sur la situation des collaborateurs impactés par l'arrêt de FÔ à l'ordre du jour du CSE à la mi-juin.

Document Unique

Un DUER incomplet avait été présenté lors de la dernière CSSCT. Proposition avait été faite par la direction aux membres de remonter les observations dans les différents secteurs. Frédéric Ayangma reconnaît en séance que le DUER de Malakoff n'a pas à être un copié/collé du DUER de l'entreprise. Le DUER sera soumis au vote au prochain CSE ou à celui de mi-juin.